



1312 - Outils de mise en oeuvre du PDALPD

PDALHPD - Proposition d'approbation d'un contrat cadre de partenariat à conclure avec la société GEO FINANCE en vue de distribuer gratuitement des kits LED aux ménages en situation de précarité énergétique

Rapport n° CP/2016/480

Service gestionnaire:

L540 - Service Amélioration de l'habitat privé et lutte contre la précarité énergétique

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider de conclure un contrat de partenariat avec la société GEO FINANCE en vue de la distribution à des ménages en situation de précarité énergétique d'un pack personnalisé comportant 5 ampoules à LED.

Cette « éco-initiative » s'inscrit dans les mesures d'économies d'énergie prévues par la loi pour la transition énergétique et n'engage pas de dépense pour le Département. Elle permettrait par ailleurs de soutenir les actions engagées par la Collectivité au titre de son programme "réduire sa facture d'eau et d'Energie chez soi".

Le programme « Réduire sa facture d'eau et d'énergie chez soi » a été initié par le Département suite à la réunion du Conseil Général du 22 octobre 2012. Ce programme vise à sensibiliser les habitants (propriétaires et locataires) aux écogestes dans leur logement et à favoriser la réhabilitation énergétique du logement.

La mise en œuvre de ce programme repose sur des actions en faveur de l'amélioration de l'habitat et des interventions auprès des habitants et des professionnels du domaine social.

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a confirmé le rôle de chef de file du Département dans le domaine de la lutte contre la précarité énergétique. Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) adopté par le Conseil Départemental le 2 novembre 2015 prévoit obligatoirement ce volet dans les actions à mener par le Département pour la période 2015-2020.

Le partenariat envisagé avec la société GEO-FINANCE répond aux objectifs de ce programme puisqu'il permet la distribution de kits d'ampoules LED, solution d'éclairage performante et peu énergivore, à des ménages en situation de précarité énergétique (niveau de ressources inférieur au plafond des propriétaires dits « modestes » de l'Agence Nationale de l'Habitat). Au-delà de l'économie permise par la distribution d'ampoules gratuites, le programme proposé par GEO FINANCE permettra également aux ménages de réduire significativement et durablement leur facture d'énergie. En effet, la durée de vie d'une ampoule à LED est de 18 ans. Elle consomme par ailleurs 10 fois moins d'énergie qu'une ampoule à incandescence traditionnelle, pour le même rendu de luminosité.

Afin de détecter les ménages potentiellement concernés et de réaliser la distribution, il est proposé que le Département s'appuie sur les travailleurs sociaux et les opérateurs du Programme d'Intérêt Général (PIG) Rénov'Habitat 67.

La distribution serait organisée selon les étapes suivantes :

- 1. Promotion du dispositif par les opérateurs du Département et par les travailleurs sociaux auprès des ménages éligibles (ressources inférieures au plafond de l'ANAH);
- Renvoi d'un coupon par les ménages pour demander les ampoules LED (5 au maximum par ménage): mise à disposition par GEO-FINANCE d'un coupon T à renvoyer avec les justificatifs (avis d'imposition ou justificatif du tarif de première nécessité ou justificatif d'une carte CMU);
- 3. Déclenchement de l'expédition par GEO-FINANCE directement au domicile du ménage avec remise contre signature.

La durée de l'opération globale sera réalisée sur 6 mois, à compter de l'envoi du premier kit LED. Le nombre de ménages concerné par l'opération n'est pas limité, néanmoins la limite de l'opération dans le temps permettrait de toucher environ 250 ménages dans le Bas-Rhin (environ 50 par territoire d'action).

Cette solution présente l'avantage de la gratuité pour les ménages et de l'absence de gestion administrative des dossiers pour le Département. Le projet est financé grâce au certificat d'économie d'énergie (CEE) précarité énergétique, l'avance du financement (environ 15€ par kit LED) est réalisée par GEO-FINANCE, soit 90€ par kit.

Afin de mettre en œuvre cette action, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'engager le Département dans un contrat de partenariat avec GEO-FINANCE.

Le présent rapport se fonde sur l'article 1^{er} de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ainsi que l'article 3 de la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve les termes du projet de contrat cadre de partenariat à conclure entre GEO FINANCE et le Département en vue de la distribution de kits LED aux ménages en situation de précarité énergétique. Ce projet est annexé à la présente délibération.

Elle autorise par ailleurs son président à signer ce contrat-cadre.

Strasbourg, le 22/09/16

Le Président,

Frédéric BIERRY